



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : AVENANT N° 2 AU MARCHÉ DE PRESTATIONS DE GARDIENNAGE DE DIVERS BATIMENTS, D'EQUIPEMENTS SPORTIFS, DE SURVEILLANCE D'ÉVÉNEMENTS SPORTIFS ET D'ESPACES PUBLICS - LOT 5 - SURVEILLANCE DES ESPACES PUBLICS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL, PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ ROCADE SECURITE PRIVEE

**DÉCISION N° AU-18-256
EN DATE DU 14 AOUT 2018**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4935 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Christophe BOISSIÈRE, 9^{ème} Adjoint au Maire ;

VU la décision n°AU-17-029 en date du 26 janvier 2017 de signer le marché de prestations de gardiennage de divers bâtiments d'équipements sportifs, de surveillance d'événements sportifs et d'espaces publics – lot 5 - Surveillance des espaces publics sur le territoire communal, avec la société ROCADE SECURITÉ PRIVÉE (notifié le 31/01/2017) ;

VU la décision n°AU-18-161 en date du 5 juin 2018 de signer l'avenant n° 1 au marché de prestations de gardiennage de divers bâtiments d'équipements sportifs, de surveillance d'événements sportifs et d'espaces publics - lot 5 - Surveillance des espaces publics sur le territoire communal, avec la société ROCADE SECURITÉ PRIVÉE (notifié le 17/06/2018) ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'augmenter le montant maximum annuel du marché (lot 5), afin de permettre l'extension horaire de prestations de surveillance des espaces publics.

D É C I D E

DE SIGNER l'avenant n°2 au marché de prestations de gardiennage de divers bâtiments d'équipements sportifs, de surveillance d'événements sportifs et d'espaces publics – lot 5 - Surveillance des espaces publics sur le territoire communal, avec la société ROCADE SÉCURITÉ PRIVÉE, sise 42 route de Paris – 78760 JOUARS-PONTCHARTRAIN et représentée par Madame LE CASTEL Ghislaine, Présidente.

Le présent avenant s'élève à 4 166,66 € HT (5 000,00 € TTC), soit une variation de 10% par rapport au montant maximum annuel initial du marché de 41 666,67 € HT (50 000,00 € TTC).

Le nouveau montant maximum annuel du marché est de 45 833,33 € HT (55 000,00 € TTC).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondant.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la
propreté et des déplacements,

Signé

Christophe BOISSIERE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20180814-Imc1H5587H1-AR
Date de réception en Préfecture : 14/08/2018
Date de Publication : 14/08/2018